

TABLEAU IX

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT

TABEL IX

MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'INDUST., DU TRAV. ET DU RAVIT.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre.	21 000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	1,500 000 »
3	Indemnités des conseillers de gouvernement	42,000 »
4	Matériel : fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	150 000 »
5	Bibliothèque du Département. — Statistiques et publications	65,000 »
6	Revue du travail. — Documentation	145,000 »
7	Frais de route et de séjour	35,000 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	7 000 »
9	Secours à accorder à défaut de pension. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles. — Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à leurs veuves et orphelins qui n'ont qu'une pension minimale	25,000 »
CHAPITRE III.		
INDUSTRIE.		
10	Encouragements pour des ouvrages utiles. — Achat et reliure de livres et de documents. — Frais d'impression et de publication — Décorations industrielles. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commissions, congrès, études. — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement : subsides et dépenses diverses	212 000 »

TABEL IX — MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOOR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
1.967,000 »	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. HOOFDBESTUUR.	
		a) Jaarwedde van den Minister
		b) Kosten van vertoon
		Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden
		Vergoedingen voor Regeeringsraden
		Materieel : kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven.
		Bibliotheek van het Departement. — Statistiek en Uitgave
		Arbeidstijdschrift. — Documentatie
		Reis- en verblijfskosten
32,000 »	HOOFDSTUK II. PENSIOENEN EN HULPGELDEN	1 2 3 4 5 6 7
		8
	HOOFDSTUK III. NIJVERHEID.	
		10

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
11	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels	99,000 »
12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie	12,500 »
CHAPITRE IV.		
ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.		
13	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État. — Bourses d'étude et de voyage. — Dépenses diverses	170,000 »
14	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager : subsides, matériel, frais d'examen. — Missions et frais de déplacement à l'étranger — Commissions, congrès, études, bourses de voyage. — Impressions, publications. — Achat et reliure de livres et documents	6,050,000 »
15	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside, à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au budget provincial de 1920 serait dépassée	10 000 »
16	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route	200 000 »
17	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses	1,000 »
18	Conseil supérieur de l'enseignement technique	10,000 »
CHAPITRE V.		
MÉTIERS ET NÉGOCES.		
19	Statistique; missions et frais de déplacement à l'étranger; impressions; publications; achat et reliure de livres et documents; dépenses diverses. — Décorations spéciales. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes	16,000 »
20	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans; — Examens de capacité. — Musées, expositions, bibliothèques et concours professionnels. — Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans	75,000 »
21	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans	40,000 »
22	Conseil supérieur des métiers et négoce	10,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOOR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
323,500 »	Bijzondere dienst voor den nijverheidseigendom: brevetten, handels- en fabrieksmerken, nijverheidsteekeningen en -modellen. Hoogere handels- en nijverheidsraad	11 12
6,441,000 »	HOOFDSTUK IV. NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS. Hooger Handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat. — Studie- en reisbeurzen. — Verschillende uitgaven. Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs: toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Commissiën, congressen, studiën, reisbeurzen. — Drukwerken, uitgave. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken. Leerschool voor vermindkten te Charleroi. — Toelage mits de school geene mededingster zij voor den plaatselijken handel en voor 't geval dat de uitgave, bij de provinciale begrooting voor 1920 voorzien, wordt overschreden. Opzicht van het nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs. — Jaarwelden, vergoedingen en reiskosten. Opzicht van het nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs — Materieel en verschillende uitgaven. Hoogere Raad voor het vakonderwijs	13 14 15 16 17 18
141,000 »	HOOFDSTUK V. AMBACHTEN EN NERINGEN. Statistiek; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; drukwerken; uitgaven; aankoop en inbinding van boeken en stukken; verschillende uitgaven. — Bijzondere eere-teekens — Toelage aan het Internationaal Instituut tot onderzoek der vraagstukken betreffende de middelstanden Volmakingsleergangen voor kleine bazen en ambachtslieden. — Bekwaamheid examens — Beroepsmuseums, -tentoonstellingen -bibliotheken en -wedstrijden. — Aanmoedigingen voor de huishoudkundige en beroepsverenigingen en voor de praktijk van het leerlingchap bij de kleinhandelaars, de kleinnijveraars en de ambachtslieden. Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der kleinnijveraars en der ambachtslieden. Hoogere Raad van ambachten en neringen	19 20 21 22

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE VI.		
POIDS ET MESURES.		
23	Traitements et indemnités du personnel — Frais de bureau et de tournée. — Frais d'inspection et d'intérim	330,000 »
24	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commission consultative et Bureau international des poids et mesures. — Commission consultative d'électricité.	48,000 »
CHAPITRE VII.		
TRAVAIL.		
25	Impressions; publications; dépenses diverses. — Subsidés à l'Office international du Travail et au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail	33,000 »
26	Conseils de prud'hommes. — Traitements et indemnités. — Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances. — Papier électoral. — Dépenses diverses	179,500 »
27	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises.	825,000 »
28	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	60,000 »
29	Service médical du travail; personnel; indemnités de frais de bureau, frais de route et de séjour; missions et frais de déplacements à l'étranger; enquêtes et expertises . . .	248,700 »
30	Service médical du travail : matériel; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	20,000 »
31	Conseil supérieur du Travail.	20,000 »

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der kredieten per artikel.
32	Encouragements aux associations économiques et professionnelles d'ouvriers ou employés. — Frais résultant de la collation des décorations pour administrateurs d'unions professionnelles	36,000 »
	CHAPITRE VIII. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.	
33	Impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents; missions et frais de déplacements à l'étranger; dépenses diverses. — Subsidés aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'Assurance et de la Prévoyance sociales	10,000 »
34	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	65,000 »
35	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance. — Subsidés. — Commission permanente des sociétés mutualistes. — Décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles; mesures de propagande. — Dépenses diverses	500,000 »
36	Subsidés aux Caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. Eu égard à la situation causée par la guerre, la condition d'admissibilité aux primes prévues au § 4 de l'article 3 de la loi du 5 mai 1912, ne sera pas exigée pour les opérations des années 1914 à 1918. Les caisses mutualistes d'invalidité qui, pendant la même période, n'ont assuré à leurs membres malades ou invalides qu'une indemnité journalière inférieure à 1 franc, mais de fr. 0.50 au moins, pourront bénéficier des subsides. (<i>Credit non limitatif</i>)	450,000 »
37	Commission des accidents du travail. — Elaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents.	10,000 »
38	Commission des assurances sociales. — Rémunération des secrétaires — Dépenses diverses	12,000 »
39	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Intervention dans les frais des bourses du travail officielles. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Commission permanente des unions professionnelles, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire — Dépenses diverses.	225,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORR (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
1.272.000 »	Aanmoedigingen voor de huishouds- en beroepsverenigingen van werklieden of beambten. — Kosten veroorzaakt door het verleen van eereteekens aan de beheerders van vakverenigingen. 32 HOOFDSTUK VIII. MAATSCHAPPELIJKE VERZEKERING EN VOORZORG. Drukwerken; uitgave; aankoop en inbinding van boeken en stukken; verzendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; verschillende uitgaven. — Toelagen aan instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Ambt voor maatschappelijke verzekering en voorzorg. 33 Beschermingscomiteeten : uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1880; toelagen. 34 Maatschappijen van onderlingen bijstand en andere instellingen van vooruitzicht. — Toelagen. — Bestendige Commissie der maatschappijen van onderlingen bijstand. — Bijzondere eere-teekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken; maatregelen tot propaganda. — Verschillende uitgaven. 35 Toelagen aan de onderlinge invaliditeitskassen krachtens de wet van 5 Mei 1912. Ten aanzien van den toestand, door den oorlog teweeggebracht, wordt de voorwaarde, door lid 4 van artikel 3 der wet van 5 Mei 1912, gesteld om de premien te kunnen genieten, niet vereischt voor de verrichtingen gedurende de jaren 1914 tot en met 1918. De onderlinge invaliditeitskassen, welke, gedurende diezelfde tijdruimte, slechts eene dagelijksche vergoeding van minder dan 1 frank, doch van ten minste fr. 0.50 aan hunne leden hebben uitgekeerd, kunnen de toelagen ontvangen (Onbepaald krediet.) 36 Commissie voor arbeidsongevallen — Opmaken en bekendmaken der periodische verslagen. — Statistiek der ongevallen. 37 Commissie voor sociale verzekeringen. — Vergoeding der schrijvers. — Verschillende uitgaven. 38 Aanmoedigingen aan de instellingen, die ten doel hebben, kosteloos aan de arbeiders werk te verschaffen. — Tusschenkomst in de kosten der officiële werkbeurzen. — Aanmoedigingen aan de verzorgs- en hulpkassen ingesteld ten voordeele der slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Bestendige Commissie der vakverenigingen, der gelijkvallige arbeidsbeurzen en der verzorgs- en bijstandskassen voor de slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Verschillende uitgaven. 39	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE IX.		
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.		
40	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 10 mai 1900 et du 5 juin 1911)	60,000,000 »
41	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1911). (Crédit non limitatif.)	1,400,000 »
42	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	210,000 »
CHAPITRE X.		
MINES.		
43	Conseil des mines : personnel. — Traitements et frais de déplacement	82,200 »
44	Conseil des mines : matériel	5,000 »
45	Corps des mines : traitements et indemnités du personnel du Corps et des commis-dessinateurs; frais de bureau et de déplacement. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	990,000 »
46	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	199,200 »
47	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. — Publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i>	50,000 »
48	Inspection des produits explosifs : traitements, indemnités. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses	53,600 »
49	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Subvention extraordinaire à une ancienne caisse.	5,000 »
50	Service géologique : traitements, indemnités, frais de route et de séjour.	92,800 »
51	Service géologique : matériel. — Impressions; traductions. — Entretien du matériel de sondage. — Publication de la carte géologique et de la carte générale des mines.	25,000 »
52	Commission consultative des machines à vapeur	3,000 »
53	Commission de revision des règlements miniers. — Laboratoire d'essais. — Station modèle de sauvetage.	25,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORR. (VERVOLG)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK IX. DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN. Toelage aan het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen (wetten van 10 Mei 1900 en 5 Juni 1911). 40 Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, die ten doel hebben de aansluiting harer leden bij de Algemeene Lijfrentkas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). — Toelagen aan de gemeenschappelijke voorzorgskassen en aan de erkende maatschappijen van onderlingen bijstand ten doel hebbende mijnwerkers aan te sluiten bij genoemde Kas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900 en art. 5 der wet van 5 Juni 1911). (Onbepaald krediet.) 41 Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de beschermingscomiteeten, aan de commissiën van beroep en andere inrichtingen, welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken. 42 HOOFDSTUK X. MIJNEN. Raad der mijnen : personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing 43 Raad der mijnen : materieel 44 Korps der mijnen : jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het Korps en voor de beamten-teekenaars; bureel- en reiskosten. — Kosten van de wedstrijden ter werving van de mijn-ingenieurs. 45 Werklieden-afgevaardigden bij het opzicht der mijnen 46 Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen; uitgaven; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en proefnemingen — Uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i>. 47 1,530,800 » Toezicht over de ontplofbare stoffen : jaarwedden, vergoedingen. — Reis- en verblijfkosten. — Verschillende uitgaven. 48 Bestendige Commissie der kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers. — Buitengewone toelage aan een oude kas. 49 Aardkundige dienst : jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten. 50 Aardkundige dienst : materieel. — Drukken; vertalingen — Onderhoud van het peilmaterieel. — Uitgeven van de aardkundige kaart en van de algemeene kaart der mijnen. 51 Raadgevende Commissie der stoomwerktuigen 52 Commissie tot herziening der mijnverorleningen — Werkplaats voor beproevingen. — Modelreddingspost. 53	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	Dépenses imprévues non libellées au budget.	8,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
SERVICES DIVERS.		
55	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	90,000 »
56	Enquêtes médicales dans les mines de houille; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude de mesures prophylactiques. — Dépenses diverses	6,000 »
57	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910.	50,000 »
58	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Neuvième versement).	750,000 »
59	Exposition internationale et urbaine de Lyon en 1914 — Subside pour la liquidation des dépenses de la participation belge et des frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement.	30,000 »
60	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsidés. — Frais de participation des Départements ministériels. — Jury international. — Dépenses diverses	4,000 »
61	Commissions d'études des conditions de travail dans diverses industries	50,000 »
	TOTAL DU TABLEAU IX (Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement). fr.	

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
8,000 » 75,095,500 » 980,000 » 76,075,500 »	HOOFDSTUK XI. ONVOORZIENE UITGAVEN. Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de begroting TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN. TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK XII. VERSCHILLENDE DIENSTEN. Toelage voor de Voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen, ingesteld bij de wet van 21 Juli 1890. Genceeskundige onderzoekingen in de steenkoolmijnen; reiskosten en zitpenningen. — Beroepsziekten van de mijnwerkers; onderzoek naar de voorbehoudsmiddelen. — Verschillende uitgaven. Uitvoering van eene optelling van het personeel van de nijverheid en van den handel, met betrekking tot de algemeene volksopstelling op 31 December 1910. Toelage aan de Naamlooze Vennootschap der Algemeene Wereldtentoonstelling van Gent, ter uitvoering van de aanvullende overeenkomst gemachtigd bij artikel 2 der wet van 6 Mei 1912. (Niegende uitkeering) Internationale en stedelijke Tentoonstelling te Lyon, in 1914. — Toelage voor de vereffening der uitgaven veroorzaakt door de belgische deelneming en van de ambtskosten van het algemeen Commissariaat van de Regeering. Algemeene Wereldtentoonstelling te Gent in 1913 — Kosten wegens de werkzaam- heden van het Algemeen commissariaat der Regeering. — Toelagen — Kosten voor deelneming der ministerieele Departementen. — Internationale Jury. — Verschillende uitgaven. Studiecommissie voor de arbeidsvoorwaarden in verschillende nijverheden	54 55 56 57 58 59 60 61
	TOTAAL VAN TABEL IX (Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading).	

(136)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IX

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES																																																																																																																																														
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																																																
CHAPITRE I ^{er} .																																																																																																																																																
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																																																
1	a.	Traitement du Ministre		fr. 21,000	»																																																																																																																																											
	b.	Frais de représentation		9,000	»																																																																																																																																											
	2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service; indemnités																																																																																																																																														
<table><thead><tr><th colspan="2">GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents au 1^{er} janvier 1920.</th><th colspan="2">TAUX DES TRAITEMENTS.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>16,000 à 10,200</td><td></td><td rowspan="19">1,270,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>4</td><td>15,800 à 15,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>12</td><td>10,920 à 13,080</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>6</td><td>9,000 à 10,200</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs de l'assurance contre les accidents du travail et des Bourses du Travail</td><td>4</td><td>9,000 à 10,200</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>10</td><td>7,200 à 8,400</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur-adjoint des Métiers et Négoces</td><td>1</td><td>7,200 à 8,400</td><td></td></tr><tr><td>Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail</td><td>1</td><td>7,200 à 8,400</td><td></td></tr><tr><td>Rédacteurs</td><td>19</td><td>4,800 à 6,720</td><td></td></tr><tr><td>Commis-chefs</td><td>21</td><td>5,760 à 7,200</td><td></td></tr><tr><td>Commis</td><td>47</td><td>5,600 à 5,520</td><td></td></tr><tr><td>Dames sténo-dactylographes auxiliaires</td><td>4</td><td>5,600 à 6,240</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers</td><td>16</td><td>3,540 à 4,740</td><td></td></tr><tr><td>Messagers-feniers</td><td>10</td><td>2,790 à 5,990</td><td></td></tr><tr><td>Chef-ouvrier</td><td>1</td><td>3,000 à 5,990</td><td></td></tr><tr><td>Concierge</td><td>1</td><td>900 à 1,500</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td>12</td><td>1,500 à 2,100</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Administration des Mines.</td></tr><tr><td>Directeur général</td><td>1</td><td>15,800 à 15,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>2</td><td>10,920 à 13,080</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Office central du Ravitaillement.</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>3</td><td>10,920 à 13,080</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>5</td><td>7,200 à 8,400</td><td></td></tr><tr><td>Sténo-dactylographes auxiliaires</td><td>2</td><td>3,600 à 6,240</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>1,500 à 2,100</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Service du Contentieux judiciaire.</td></tr><tr><td>Avocat</td><td>1</td><td>6,000</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Salaires des gens de peine temporaires</td><td>40,000</td></tr><tr><td colspan="4">Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours</td><td>45,000</td></tr><tr><td colspan="4">Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents</td><td>45,000</td></tr><tr><td colspan="4">Indemnités de résidence</td><td>100,000</td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>1,500,000</td></tr></tbody></table>						GRADES.		NOMBRE d'agents au 1 ^{er} janvier 1920.	TAUX DES TRAITEMENTS.		Secrétaire général	1	16,000 à 10,200		1,270,000	Directeurs généraux	4	15,800 à 15,000		Directeurs	12	10,920 à 13,080		Chefs de division	6	9,000 à 10,200		Inspecteurs de l'assurance contre les accidents du travail et des Bourses du Travail	4	9,000 à 10,200		Chefs de bureau	10	7,200 à 8,400		Inspecteur-adjoint des Métiers et Négoces	1	7,200 à 8,400		Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail	1	7,200 à 8,400		Rédacteurs	19	4,800 à 6,720		Commis-chefs	21	5,760 à 7,200		Commis	47	5,600 à 5,520		Dames sténo-dactylographes auxiliaires	4	5,600 à 6,240		Huissiers	16	3,540 à 4,740		Messagers-feniers	10	2,790 à 5,990		Chef-ouvrier	1	3,000 à 5,990		Concierge	1	900 à 1,500		Nettoyeuses	12	1,500 à 2,100		Administration des Mines.				Directeur général	1	15,800 à 15,000		Directeurs	2	10,920 à 13,080		Office central du Ravitaillement.				Directeurs	3	10,920 à 13,080		Chefs de bureau	5	7,200 à 8,400		Sténo-dactylographes auxiliaires	2	3,600 à 6,240		Nettoyeuse	1	1,500 à 2,100		Service du Contentieux judiciaire.				Avocat	1	6,000		Salaires des gens de peine temporaires				40,000	Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours				45,000	Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents				45,000	Indemnités de résidence				100,000					1,500,000
GRADES.		NOMBRE d'agents au 1 ^{er} janvier 1920.	TAUX DES TRAITEMENTS.																																																																																																																																													
Secrétaire général	1	16,000 à 10,200		1,270,000																																																																																																																																												
Directeurs généraux	4	15,800 à 15,000																																																																																																																																														
Directeurs	12	10,920 à 13,080																																																																																																																																														
Chefs de division	6	9,000 à 10,200																																																																																																																																														
Inspecteurs de l'assurance contre les accidents du travail et des Bourses du Travail	4	9,000 à 10,200																																																																																																																																														
Chefs de bureau	10	7,200 à 8,400																																																																																																																																														
Inspecteur-adjoint des Métiers et Négoces	1	7,200 à 8,400																																																																																																																																														
Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail	1	7,200 à 8,400																																																																																																																																														
Rédacteurs	19	4,800 à 6,720																																																																																																																																														
Commis-chefs	21	5,760 à 7,200																																																																																																																																														
Commis	47	5,600 à 5,520																																																																																																																																														
Dames sténo-dactylographes auxiliaires	4	5,600 à 6,240																																																																																																																																														
Huissiers	16	3,540 à 4,740																																																																																																																																														
Messagers-feniers	10	2,790 à 5,990																																																																																																																																														
Chef-ouvrier	1	3,000 à 5,990																																																																																																																																														
Concierge	1	900 à 1,500																																																																																																																																														
Nettoyeuses	12	1,500 à 2,100																																																																																																																																														
Administration des Mines.																																																																																																																																																
Directeur général	1	15,800 à 15,000																																																																																																																																														
Directeurs	2	10,920 à 13,080																																																																																																																																														
Office central du Ravitaillement.																																																																																																																																																
Directeurs	3	10,920 à 13,080																																																																																																																																														
Chefs de bureau	5	7,200 à 8,400																																																																																																																																														
Sténo-dactylographes auxiliaires	2	3,600 à 6,240																																																																																																																																														
Nettoyeuse	1	1,500 à 2,100																																																																																																																																														
Service du Contentieux judiciaire.																																																																																																																																																
Avocat	1	6,000																																																																																																																																														
Salaires des gens de peine temporaires				40,000																																																																																																																																												
Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours				45,000																																																																																																																																												
Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents				45,000																																																																																																																																												
Indemnités de résidence				100,000																																																																																																																																												
				1,500,000																																																																																																																																												
A REPORTER. . . . fr.																																																																																																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
1,500,000	700,000	800,000	»	ART. 2. — L'augmentation se justifie par l'adoption de nouveaux barèmes de traitements. — Cette remarque concerne tous les crédits destinés à la rémunération du personnel.
1,530,000	730,000	800,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
3		Indemnités des conseillers de gouvernement
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, papier fr. 75,000 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux, frais d'entretien de l'auto- mobile, salaire du chauffeur, achat d'essence. 25,000 »
4	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 52,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 3,000 »
	e.	Menues dépenses, etc. 15,000 »
5		Bibliothèque du Département. — Achat et reliure de livres et documents. — Statistique. — Impressions, publications. — Missions à l'étranger. — Dépenses diverses
	a.	Publication de la <i>Revue du Travail</i> et du <i>Bulletin du Ravitaillement</i> (éditions françaises et flamandes) fr. 110,000 »
6	b.	Correspondants du Travail 25,000 »
	c.	Enquête permanente sur les faits sociaux (grèves, salaires, heures de travail, etc.) 10,000 »
7		Frais de route et de séjour
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		PENSIONS ET SECOURS.
8		Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse fr. 16,000 »
9	b.	Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à leurs veuves et orphelins qui n'ont qu'une pension minimale 3,000 »
	c.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. 6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,530,000	730,000	800,000	»	
42,000	36,000	6,000	»	ART. 3. — Le nombre des conseillers a été augmenté d'une unité.
150,000	125,000	25,000	»	ART. 4. — Augmentation résultant du relèvement des prix.
65,000	»	65,000	»	ART. 5 et 6. — Dépenses transférées de l'article 23 (ancien) où elles figuraient pour une somme de 49,000 francs.
145,000	»	145,000	»	
35,000	50,000	5,000	»	ART. 7. — Crédit mis en rapport avec les nécessités.
1,967,000	921,000	1,046,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		1,046,000		
7,000	7,000	»	»	
25,000	25,000	»	»	
32,000	32,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INDUSTRIE.		
10	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'Industrie. — Frais d'impression et de publication. — Dépenses diverses fr. 4,750 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles 116,000 »
	c.	Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, congrès, études dans l'intérêt de l'industrie et du commerce. — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, foires d'échantillons : subsides et dépenses diverses. 90,000 »
	d.	Subside au Comité électrotechnique belge pour son affiliation à la Commission électrotechnique internationale 1,250 »
11	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication 72,000 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication 12,000 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. 3,000 »
	d.	Impressions diverses, calligraphie des brevets et autres dépenses relatives à la propriété industrielle. 12,000 »
»	»	Inspection de l'industrie. — Traitements, etc. »
»	»	Inspection de l'industrie. — Matériel etc. »
12	a.	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. 3,500 »
	b.	Frais divers 9,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.		
13	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses fr. 153,000 »
	b.	Bourses d'études et de voyage aux élèves 15,000 »
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
212,000	378,000	»	166,000	ART. 10. — Suppression du crédit de 200,000 francs relatif à l'organisation de la foire d'échantillons de Bruxelles. Par contre, les frais résultant de la collation des décorations industrielles seront plus élevés à cause du prix des bijoux et des diplômes. Le crédit servira, en outre, à concurrence de 60,000 francs à encourager la participation de la Belgique aux Foires commerciales à l'étranger, notamment à Lyon, à Paris et à Bâle.
99,000	52,000	47,000	»	ART. 11. — Augmentation justifiée par les causes suivantes : 1° Le recueil des brevets doit comprendre ceux déposés en territoire occupé pendant le 4 ^e trimestre 1917 et l'année 1918, et au Havre pendant toute la guerre ; 2° Le recueil des marques, celles de 1918 à 1919 inclusivement, soit un total de 5,000 marques ; 3° le crédit devra faire face à la réimpression du recueil contenant les lois et règlements sur la propriété industrielle.
»	50,000	»	50,000	ART. 10 et 11 (anciens). — Le service de l'Inspection de l'industrie est transféré au Ministère des Affaires Économiques.
»	8,000	»	8,000	
12,500	12,500	»	»	
323,500	500,500	47,000	224,000	
DIMINUTION. . . fr.		177,000	»	
170,000	125,000	45,000	»	ART. 13 et 14. — L'adoption de nouveaux barèmes de traitements pour le personnel enseignant explique en grande partie l'augmentation des crédits de ces deux articles.
170,000	125,000	45,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
		REPORT. . . . fr.																																				
14	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, musées d'enseignement industriel et professionnel, subsides, matériel, frais d'examen fr. 5,541,000 »																																				
	b.	Écoles et classes ménagères, subsides, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses 320,000 »																																				
	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, subsides, matériel. 175,000 »																																				
	d.	Missions et frais de déplacement à l'étranger; commissions, congrès, bourses de voyage, études, impressions, publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'enseignement industriel et professionnel 6,000 »																																				
	e.	Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Dépenses diverses 8,000 »																																				
15	»	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside, à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au budget provincial de 1920 serait dépassée »																																				
	a.	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités fr. 160,000 »																																				
16		<table> <tr> <th></th><th>NONBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td colspan="3"><i>Inspection de l'enseignement industriel et professionnel.</i></td></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>14,460</td></tr> <tr> <td>Inspecteur principal</td><td>1</td><td>10,200 à 13,968</td></tr> <tr> <td>Inspecteur</td><td>1</td><td>7,200 à 10,080</td></tr> <tr> <td>Inspectrices</td><td>5</td><td>6,720 à 8,640</td></tr> <tr> <td>Inspectrice des classes ménagères</td><td>1</td><td>6,720 à 8,640</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs adjoints</td><td>2</td><td>5,760 à 8,064</td></tr> <tr> <td>Rédacteurs</td><td>1</td><td>4,800 à 8,064</td></tr> <tr> <td>Commis</td><td>1</td><td>3,600 à 5,400</td></tr> <tr> <td>Huissier</td><td>1</td><td>3,540 à 5,888</td></tr> <tr> <td>Indemnités de résidence</td><td>»</td><td>6,000</td></tr> </table>		NONBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	<i>Inspection de l'enseignement industriel et professionnel.</i>			Inspecteur général	1	14,460	Inspecteur principal	1	10,200 à 13,968	Inspecteur	1	7,200 à 10,080	Inspectrices	5	6,720 à 8,640	Inspectrice des classes ménagères	1	6,720 à 8,640	Inspecteurs adjoints	2	5,760 à 8,064	Rédacteurs	1	4,800 à 8,064	Commis	1	3,600 à 5,400	Huissier	1	3,540 à 5,888	Indemnités de résidence	»	6,000
	NONBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																																				
<i>Inspection de l'enseignement industriel et professionnel.</i>																																						
Inspecteur général	1	14,460																																				
Inspecteur principal	1	10,200 à 13,968																																				
Inspecteur	1	7,200 à 10,080																																				
Inspectrices	5	6,720 à 8,640																																				
Inspectrice des classes ménagères	1	6,720 à 8,640																																				
Inspecteurs adjoints	2	5,760 à 8,064																																				
Rédacteurs	1	4,800 à 8,064																																				
Commis	1	3,600 à 5,400																																				
Huissier	1	3,540 à 5,888																																				
Indemnités de résidence	»	6,000																																				
	b.	Frais de route et de séjour. 40,000 »																																				
17	»	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses. »																																				
18	a.	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. fr. 2,500 »																																				
	b.	Frais divers. 7,500 »																																				
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
170,000	125,000	45,000	»	
6,050,000	2,950,000	3,100,000	»	ART. 14. — L'augmentation est nécessaire : 1° pour permettre notamment d'accorder au personnel enseignant des écoles industrielles et professionnelles subsidiées par l'Etat, des augmentations de traitement en rapport avec le coût actuel de la vie; 2° pour permettre d'augmenter les subsides en compensation de la charge des capitaux à affecter aux nouvelles constructions.
10,000	20,000	»	10,000	ART. 15. — Le crédit de 20,000 francs inscrit au budget de 1919 représentait le subside de deux années.
200,000	107,000	93,000	»	ART. 16. — Voir explication à l'article 2.
1,000	1,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
6,441,000	3,213,000	3,228,000	10,000	
AUGMENTATION. . fr.		3,228,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
CHAPITRE V.																																						
MÉTIERS ET NÉGOCES.																																						
19	a.	Statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des métiers et négoce, dépenses diverses fr. 13,500 »																																				
	b.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales 500 »																																				
	c.	Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes. 2,000 »																																				
20	a.	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans. — Examens de capacité. — Musées, bibliothèques, expositions et concours professionnels : subsides et dépenses diverses. fr. 60,000 »																																				
	b.	Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans. — Mesures de propagande. — Dépenses diverses 15,000 »																																				
21	d.	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans																																				
22	a.	Conseil supérieur des métiers et négoce. — Rémunération des secrétaires . fr. 2,700 »																																				
	b.	Frais divers 7,300 »																																				
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																																				
CHAPITRE VI.																																						
POIDS ET MESURES.																																						
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité du personnel; indemnités . . . fr. 259,000 »																																				
25		<table><tr><th colspan="2">Poids et Mesures.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr><tr><td>Inspecteurs principaux.</td><td></td><td>3</td><td>9,000 à 15,698</td></tr><tr><td>Vérificateurs</td><td></td><td>13</td><td>5,760 à 13,968</td></tr><tr><td>Vérificateurs adjoints</td><td></td><td>12</td><td>3,900 à 8,624</td></tr><tr><td>Rédacteur</td><td></td><td>1</td><td>4,800 à 8,064</td></tr><tr><td>Messager-seutier</td><td></td><td>1</td><td>2,790 à 4,788</td></tr><tr><td>Mécanicien</td><td></td><td>1</td><td>3,180 à 3,816</td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td></td><td>1</td><td>1,500 à 2,100</td></tr><tr><td>Indemnités de résidence</td><td></td><td>»</td><td>10,000</td></tr></table>	Poids et Mesures.		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Inspecteurs principaux.		3	9,000 à 15,698	Vérificateurs		13	5,760 à 13,968	Vérificateurs adjoints		12	3,900 à 8,624	Rédacteur		1	4,800 à 8,064	Messager-seutier		1	2,790 à 4,788	Mécanicien		1	3,180 à 3,816	Nettoyeuse		1	1,500 à 2,100	Indemnités de résidence		»	10,000
Poids et Mesures.		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																																			
Inspecteurs principaux.		3	9,000 à 15,698																																			
Vérificateurs		13	5,760 à 13,968																																			
Vérificateurs adjoints		12	3,900 à 8,624																																			
Rédacteur		1	4,800 à 8,064																																			
Messager-seutier		1	2,790 à 4,788																																			
Mécanicien		1	3,180 à 3,816																																			
Nettoyeuse		1	1,500 à 2,100																																			
Indemnités de résidence		»	10,000																																			
	b.	Frais de bureau et de tournée 80,000 »																																				
	c.	Frais d'inspection et d'intérim 14,000 »																																				
		A REPORTER. fr.																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,000	16,000	»	»	
75,000	75,000	»	»	
40,000	40,000	»	»	
10,000	8,000	2,000	»	Art. 22. — Voir explication à l'article 2.
141,000	159,000	2,000	»	
AUGMENTATION . fr.		2,000		
350,000	252,000	78,000	»	Art. 25. — Voir explication à l'article 2.
330,000	252,000	78,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																												
		REPORT. fr.																																																																																												
24	a.	Matériel du service et du bureau central des poids et mesures. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. fr. 12,000 »																																																																																												
	b.	Frais de la Commission consultative des poids et mesures et de la Commission consultative d'électricité 3,500 »																																																																																												
	c.	Frais du Bureau international des poids et mesures 2,500 »																																																																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																																																																																												
		CHAPITRE VII.																																																																																												
		TRAVAIL.																																																																																												
25	a.	Impressions; publications; missions; dépenses diverses fr. 30,000 »																																																																																												
	b.	Subside à l'Office international du travail, au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail 3,000 »																																																																																												
26	a.	Conseils de prud'hommes. — Traitements des greffiers de première instance et d'appel; indemnités pour la rémunération des commis-greffiers. — Indemnités aux présidents des conseils d'appel fr. 160,000 »																																																																																												
	b.	Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Fourniture du papier électoral. — Transport gratuit des électeurs. 15,000 »																																																																																												
	c.	Frais d'interprète et de traduction. — Jury flamand. 4,500 »																																																																																												
	a.	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités fr. 603,000 »																																																																																												
27		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents au 1^{er} janvier 1920.</th><th>TRAITEMENT ANNUEL.</th><th></th></tr><tr><td colspan="4">Administration centrale.</td></tr><tr><td>Premier inspecteur général</td><td>1</td><td>15,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur principal</td><td>1</td><td>11,640</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur</td><td>1</td><td>8,400</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrices</td><td>2</td><td>5,880 à 7,800</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur adjoint</td><td>1</td><td>4,800 à 6,720</td><td></td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>7,200 à 8,400</td><td></td></tr><tr><td>Commis-chef</td><td>1</td><td>5,760 à 7,200</td><td></td></tr><tr><td>Commis</td><td>3</td><td>5,600 à 5,520</td><td></td></tr><tr><td>Dame sténo-dactylographe auxiliaire</td><td>1</td><td>3,600 à 6,240</td><td></td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>3,540 à 4,740</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>1,500 à 2,100</td><td>603,000</td></tr><tr><td colspan="4">Service provincial.</td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux</td><td>4</td><td>11,460 à 13,800</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>10</td><td>7,080 à 10,800</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur ingénieur délégué</td><td>1</td><td>5,520 à 6,720</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs adjoints</td><td>11</td><td>6,000 à 6,720</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrices</td><td>6</td><td>4,200 à 5,040</td><td></td></tr><tr><td>Contrôleur principal</td><td>1</td><td>6,700 à 8,040</td><td></td></tr><tr><td>Contrôleurs</td><td>21</td><td>4,200 à 6,240</td><td></td></tr><tr><td>Commis</td><td>7</td><td>3,600 à 4,320</td><td></td></tr><tr><td>Indemnités de résidence</td><td>»</td><td>30,000</td><td></td></tr></table>		Nombre d'agents au 1 ^{er} janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.		Administration centrale.				Premier inspecteur général	1	15,000		Inspecteur principal	1	11,640		Inspecteur	1	8,400		Inspectrices	2	5,880 à 7,800		Inspecteur adjoint	1	4,800 à 6,720		Chef de bureau	1	7,200 à 8,400		Commis-chef	1	5,760 à 7,200		Commis	3	5,600 à 5,520		Dame sténo-dactylographe auxiliaire	1	3,600 à 6,240		Huissier	1	3,540 à 4,740		Nettoyeuse	1	1,500 à 2,100	603,000	Service provincial.				Inspecteurs principaux	4	11,460 à 13,800		Inspecteurs	10	7,080 à 10,800		Inspecteur ingénieur délégué	1	5,520 à 6,720		Inspecteurs adjoints	11	6,000 à 6,720		Inspectrices	6	4,200 à 5,040		Contrôleur principal	1	6,700 à 8,040		Contrôleurs	21	4,200 à 6,240		Commis	7	3,600 à 4,320		Indemnités de résidence	»	30,000	
	Nombre d'agents au 1 ^{er} janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.																																																																																												
Administration centrale.																																																																																														
Premier inspecteur général	1	15,000																																																																																												
Inspecteur principal	1	11,640																																																																																												
Inspecteur	1	8,400																																																																																												
Inspectrices	2	5,880 à 7,800																																																																																												
Inspecteur adjoint	1	4,800 à 6,720																																																																																												
Chef de bureau	1	7,200 à 8,400																																																																																												
Commis-chef	1	5,760 à 7,200																																																																																												
Commis	3	5,600 à 5,520																																																																																												
Dame sténo-dactylographe auxiliaire	1	3,600 à 6,240																																																																																												
Huissier	1	3,540 à 4,740																																																																																												
Nettoyeuse	1	1,500 à 2,100	603,000																																																																																											
Service provincial.																																																																																														
Inspecteurs principaux	4	11,460 à 13,800																																																																																												
Inspecteurs	10	7,080 à 10,800																																																																																												
Inspecteur ingénieur délégué	1	5,520 à 6,720																																																																																												
Inspecteurs adjoints	11	6,000 à 6,720																																																																																												
Inspectrices	6	4,200 à 5,040																																																																																												
Contrôleur principal	1	6,700 à 8,040																																																																																												
Contrôleurs	21	4,200 à 6,240																																																																																												
Commis	7	3,600 à 4,320																																																																																												
Indemnités de résidence	»	30,000																																																																																												
		A REPORTER fr. 603,000																																																																																												
		A REPORTER. fr.																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
330,000	252,000	78,000	»	ART. 24. — A partir de 1920, la Belgique aura, au sein du Bureau international, un délégué pour lequel il faut prévoir des frais de route et de séjour.
18,000	17,000	1,000	»	
348,000	269,000	79,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		79,000		
33,000	82,000	»	49,000	ART. 25. — Voir articles 3 et 6.
179,500	102,500	77,000	»	ART. 26. — Un travail intensif de revision aura lieu en 1920 : l'état des listes électorales résultant de plusieurs années de guerre pourrait amener l'introduction de nombreux recours.
212,500	184,500	77,000	49,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
		REPORT. . . . fr.																																	
		REPORT fr. 603,000 »																																	
	b.	Frais fixes de bureau. 17,000 »																																	
	c.	Frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises. 205,000 »																																	
28		Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel, frais d'expériences, achats d'instruments, dépenses diverses																																	
	a.	Service médical du Travail. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités fr. 187,200 »																																	
		<table> <tr> <th></th><th>Nombre d'agents au 1^{er} janvier 1920.</th><th>TRAITEMENT ANNUEL.</th></tr> <tr> <td colspan="3"><i>Administration centrale.</i></td></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>15,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td><td>2</td><td>10,200 à 13,080</td></tr> <tr> <td>Chimistes</td><td>1</td><td>5,520 à 6,720</td></tr> <tr> <td>Commis</td><td>1</td><td>3,600 à 5,520</td></tr> <tr> <td>Messager-feutier</td><td>1</td><td>2,790 à 3,990</td></tr> <tr> <td colspan="3"><i>Service provincial.</i></td></tr> <tr> <td>Inspecteur principal</td><td>1</td><td>10,200 à 13,080</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs</td><td>6</td><td>7,800 à 9,600</td></tr> <tr> <td>Indemnités de résidence</td><td>»</td><td>7,500</td></tr> </table>		Nombre d'agents au 1 ^{er} janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.	<i>Administration centrale.</i>			Inspecteur général	1	15,000	Inspecteurs principaux	2	10,200 à 13,080	Chimistes	1	5,520 à 6,720	Commis	1	3,600 à 5,520	Messager-feutier	1	2,790 à 3,990	<i>Service provincial.</i>			Inspecteur principal	1	10,200 à 13,080	Inspecteurs	6	7,800 à 9,600	Indemnités de résidence	»	7,500
	Nombre d'agents au 1 ^{er} janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.																																	
<i>Administration centrale.</i>																																			
Inspecteur général	1	15,000																																	
Inspecteurs principaux	2	10,200 à 13,080																																	
Chimistes	1	5,520 à 6,720																																	
Commis	1	3,600 à 5,520																																	
Messager-feutier	1	2,790 à 3,990																																	
<i>Service provincial.</i>																																			
Inspecteur principal	1	10,200 à 13,080																																	
Inspecteurs	6	7,800 à 9,600																																	
Indemnités de résidence	»	7,500																																	
29																																			
	b.	Frais fixes de bureau. 11,500 »																																	
	c.	Frais de route et de séjour; missions et frais de déplacements à l'étranger; enquêtes 50,000 »																																	
30		Service médical du Travail. — Matériel. — Frais d'expériences. — Achats d'instruments. — Dépenses diverses																																	
31	a.	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Jetons de présence des membres fr. 12,000 »																																	
	b.	Frais divers 8,000 »																																	
	a.	Unions professionnelles : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts fr. 21,500 »																																	
32	b.	Indemnités aux Unions pour statistiques fournies au Département 5,000 »																																	
	c.	Encouragements et mesures de propagande, souscriptions, congrès. Dépenses diverses 7,500 »																																	
	d.	Frais résultant de la collation des décorations pour administrateurs d'unions pro- fessionnelles 2,000 »																																	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
212,500	184,500	77,000	49,000	
825,000	376,450	448,550	»	ART. 27. — Voir explication à l'article 2.
60,000	20,000	40,000	»	ART. 28. — Augmentation résultant de l'extension donnée au service.
248,700	120,750	127,950	»	ART. 29. — Voir explication à l'article 2.
20,000	20,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	
36,000	54,000	2,000	»	ART. 32. — Augmentation résultant de l'inscription du littéra d.
1,422,200	775,700	695,500	49,000	
AUGMENTATION. . fr.		646,500		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.		
33	a.	Impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents; missions et frais de déplacements à l'étranger; dépenses diverses fr. 7,500 »
	b.	Subsides aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'assurance et de la prévoyance sociales. 2,500 »
34	»	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . .
	a.	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts. fr. 195,000 »
35	b.	Indemnités aux fédérations et aux sociétés, et autres dépenses relatives au fonctionnement et à la comptabilité de ces institutions 250,000 »
	c.	Personnel et frais de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes 15,000 »
	d.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses. 40,000 »
36	»	Subsides aux caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. (Eu égard à la situation causée par la guerre, la condition d'admissibilité aux primes prévues au § 4 de l'article 3 de la loi du 5 mai 1912, ne sera pas exigée pour les opérations des années 1914 à 1918. Les caisses mutualistes d'invalidité qui, pendant la même période, n'ont assuré à leurs membres malades ou invalides qu'une indemnité journalière inférieure à 1 franc, mais de 50 centimes au moins, pourront bénéficier des subsides). (Crédit non limitatif).
37	»	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents
38	»	Commission des assurances sociales. — Rémunération des secrétaires. — Dépenses diverses.
	a.	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs; subsides, souscriptions, distribution de formulaires, etc. fr. 200,000 »
39	b.	Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses 20,000 »
	c.	Frais divers de la Commission permanente des Unions professionnelles reconnues, des bourses paritaires du travail et des caisses de chômage 5,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,000	10,000	»	»	
65,000	60,000	5,000	»	ART. 34. — Augmentation de 5,000 francs pour permettre l'octroi d'un subside à l'Union des villes et communes belges.
500,000	495,000	5,000	»	ART. 58. — Vu le nombre sans cesse croissant des associations mutualistes, il y a lieu de porter de 245,000 à 250,000 francs les dépenses prévues au littéra b.
450,000	450,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	»	ART. 58 (nouveau). — Commission créée par arrêté royal du 28 juin 1919.
225,000	225,000	»	»	
1,272,000	1,250,000	22,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.		22,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																								
CHAPITRE IX.																																										
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.																																										
40	»	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 10 mai 1900 et du 5 juin 1914)																																								
41	»	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite sous la garantie de l'État. — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1914). (<i>Crédit non limitatif</i>)																																								
42	a.	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900 : Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi fr. 180,000 »																																								
	b.	Enquêtes et frais divers 30,000 »																																								
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.																																										
CHAPITRE X.																																										
MINES.																																										
a.		Conseil des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités et frais de déplacement. fr. 66,000 »																																								
43		<table><tr><th colspan="2">GRADES.</th><th>Nombre d'agents au 1^{er} janvier 1920.</th><th>TRAITEMENT ANNUEL.</th></tr><tr><td>Président</td><td></td><td>1</td><td>8,000</td></tr><tr><td>Conseillers</td><td></td><td>4</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Greffier</td><td></td><td>1</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Rédacteur</td><td></td><td>1</td><td>4,800 à 6,720</td></tr><tr><td>Commis</td><td></td><td>1</td><td>3,600 à 6,000</td></tr><tr><td>Dame sténo-dactylographe auxiliaire</td><td></td><td>1</td><td>3,600 à 6,240</td></tr><tr><td>Huissier</td><td></td><td>1</td><td>3,540 à 4,740</td></tr><tr><td>Concierge-nettoyeuse</td><td></td><td>1</td><td>1,500 à 2,100</td></tr><tr><td>Indemnités de résidence</td><td></td><td>»</td><td>2,000</td></tr></table>	GRADES.		Nombre d'agents au 1 ^{er} janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.	Président		1	8,000	Conseillers		4	6,000	Greffier		1	5,000	Rédacteur		1	4,800 à 6,720	Commis		1	3,600 à 6,000	Dame sténo-dactylographe auxiliaire		1	3,600 à 6,240	Huissier		1	3,540 à 4,740	Concierge-nettoyeuse		1	1,500 à 2,100	Indemnités de résidence		»	2,000
	GRADES.		Nombre d'agents au 1 ^{er} janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.																																						
	Président		1	8,000																																						
	Conseillers		4	6,000																																						
	Greffier		1	5,000																																						
	Rédacteur		1	4,800 à 6,720																																						
	Commis		1	3,600 à 6,000																																						
	Dame sténo-dactylographe auxiliaire		1	3,600 à 6,240																																						
	Huissier		1	3,540 à 4,740																																						
	Concierge-nettoyeuse		1	1,500 à 2,100																																						
	Indemnités de résidence		»	2,000																																						
	b.		Indemnités de vie chère 16,200 »																																							
44	»	Conseil des mines. — Matériel																																								
À REPORTER. . . . fr.																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,000,000	50,000,000	50,000,000	»	ART. 40. — Augmentation résultant de l'application de la loi du 19 juin 1919.
1,400,000	1,400,000	»	»	
210,000	210,000	»	»	
61,610,000	51,610,000	50,000,000	»	
AUGMENTATION . fr.		50,000,000		
82,200	48,000	34,200	»	ART. 45. — En attendant qu'une loi soit intervenue pour augmenter les traitements des membres du Conseil des Mines, ceux-ci continueront à bénéficier de l'indemnité de vie chère allouée par l'arrêté royal du 29 juin 1919.
5,000	5,000	»	»	
87,200	53,000	54,200	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. fr.	
45	a.	Corps des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité du personnel du corps et des commis-dessinateurs; indemnités fr. 858,500 »	
46	b.	Frais fixes de bureau 24,000 »	
	c.	Frais fixes de déplacement 47,500 »	
	d.	Frais de déplacement variables et extraordinaires 60,000 »	
47	e.	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines »	
	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités. fr. 184,000 »	
	b.	Frais de déplacement 10,200 »	
	c.	Dépenses diverses 5,000 »	
48	a.	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications de documents statistiques; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. fr. 30,000 »	
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur 20,000 »	
	a.	Inspection des produits explosifs : traitements d'activité et de disponibilité; indem- nités fr. 38,900 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
87,200	53,000	34,200	»	
990,000	562,000	428,000	»	ART. 43. — Voir explication à l'article 2.
199,200	120,000	79,200	»	ART. 46. — Idem.
50,000	50,000	»	»	
53,600	33,000	20,600	»	ART. 48. — Idem.
1,580,000	818,000	862,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
		REPORT. . . . fr.																																	
49	a.	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Rémunération du secrétaire. — Jetons de présence et frais de déplacement . . . fr. 3,000 »																																	
	b.	Frais divers de cette Commission 1,000 »																																	
	c.	Subvention extraordinaire à une ancienne caisse. 1,000 »																																	
	a.	Service géologique. — Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; commission géologique fr. 72,800 »																																	
50		<table> <tr> <th>GRADES.</th><th>Nombre d'agents au 1^{er} janvier 1920.</th><th>TRAITEMENT ANNUEL.</th></tr> <tr> <td>Ingénieur principal de 1^{re} classe.</td><td>1</td><td>10,200 à 11,840</td></tr> <tr> <td>Géologue</td><td>1</td><td>7,200 à 8,400</td></tr> <tr> <td>Géologue adjoint.</td><td>1</td><td>6,000 à 6,720</td></tr> <tr> <td>Commis-chef</td><td>2</td><td>5,700 à 7,200</td></tr> <tr> <td>Préparateurs</td><td>2</td><td>3,600 à 4,800</td></tr> <tr> <td>Dame sténo-dactylographe auxiliaire</td><td>1</td><td>5,600 à 6,240</td></tr> <tr> <td>Huissier</td><td>1</td><td>3,540 à 4,740</td></tr> <tr> <td>Messenger-fentier.</td><td>1</td><td>2,790 à 3,990</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td><td>2</td><td>1,500 à 2,100</td></tr> <tr> <td>Indemnités de résidence</td><td>»</td><td>7,000</td></tr> </table>	GRADES.	Nombre d'agents au 1 ^{er} janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.	Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	1	10,200 à 11,840	Géologue	1	7,200 à 8,400	Géologue adjoint.	1	6,000 à 6,720	Commis-chef	2	5,700 à 7,200	Préparateurs	2	3,600 à 4,800	Dame sténo-dactylographe auxiliaire	1	5,600 à 6,240	Huissier	1	3,540 à 4,740	Messenger-fentier.	1	2,790 à 3,990	Nettoyeuses	2	1,500 à 2,100	Indemnités de résidence	»	7,000
GRADES.	Nombre d'agents au 1 ^{er} janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.																																	
Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	1	10,200 à 11,840																																	
Géologue	1	7,200 à 8,400																																	
Géologue adjoint.	1	6,000 à 6,720																																	
Commis-chef	2	5,700 à 7,200																																	
Préparateurs	2	3,600 à 4,800																																	
Dame sténo-dactylographe auxiliaire	1	5,600 à 6,240																																	
Huissier	1	3,540 à 4,740																																	
Messenger-fentier.	1	2,790 à 3,990																																	
Nettoyeuses	2	1,500 à 2,100																																	
Indemnités de résidence	»	7,000																																	
	b.	Frais de route et de séjour 20,000 »																																	
51	"	Service géologique. — Matériel, fournitures de bureau, mobilier, éclairage et chauffage, achat de livres, de cartes et d'instruments. — Impressions et traductions de documents. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte générale des mines; rétribution des collaborateurs																																	
52	"	Commission consultative des machines à vapeur. — Frais de route et de séjour; frais de bureau; matériel																																	
	a.	Commission de revision des règlements miniers. — Frais de déplacement, frais d'expériences, frais de publications, etc. fr. 5,000 »																																	
53	b.	Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon 17,000 »																																	
	c.	Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage 3,000 »																																	
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.																																	
		CHAPITRE XI.																																	
		DÉPENSES IMPRÉVUES.																																	
54	"	Dépenses imprévues non libellées au budget																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,380,000	818,000	562,000	»	
5,000	3,000	2,000	»	ART. 49. — Augmentation résultant du relèvement des taux des frais de route et de séjour.
92,800	63,000	29,800	»	ART. 50. — Voir explication à l'article 2.
25,000	20,000	5,000	»	ART. 51. — La publication de la carte géologique va être reprise en vue du remplacement d'un grand nombre de feuilles totalement épuisées.
3,000	1,500	1,500	»	ART. 52. — Augmentation résultant du relèvement du taux des frais de déplacement.
25,000	25,000	»	»	
1,530,800	930,500	600,300	»	
AUGMENTATION . fr.		600,300		
8,000	8,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
SERVICES DIVERS.		
35	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890
36	»	Enquêtes médicales dans les mines des divers bassins houillers du pays; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude des mesures prophylactiques. — Dépenses diverses
37	»	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910.
38	»	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Neuvième versement.)
39	»	Exposition internationale et urbaine de Lyon en 1914. — Subside pour la liquidation des dépenses de la participation belge et des frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement
60	»	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsidés; frais de participation des Départements ministériels. — Jury international. — Dépenses diverses
61	»	Commissions d'études des conditions de travail dans diverses industries
	»	Subsidés à la Société anonyme de l'Exposition de Charleroi en 1911
	»	Participation de la Belgique à la Conférence internationale du travail à Washington en 1919
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
90,000	90,000	»	»	
6,000	6,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
750,000	750,000	»	»	
30,000	»	30,000	»	
4,000	4,000	»	»	
50,000	10,000	40,000	»	
»	585,000	»	585,000	
»	200,000	»	200,000	
980,000	1,495,000	70,000	585,000	
DIMINUTION. . . fr.		515,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> — PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Industrie.
IV.	Enseignement industriel et professionnel
V.	Métiers et négoce
VI.	Poids et mesures
VII.	Travail
VIII.	Assurance et Prévoyance sociales.
IX.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse
X.	Mines
XI.	Dépenses imprévues
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Services divers.
	TOTAL (Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement) fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,967,000	921,000	1,046,000	»	
32,000	32,000	»	»	
323,500	500,500	»	177,000	
6,441,000	3,213,000	3,228,000	»	
141,000	139,000	2,000	»	
348,000	269,000	79,000	»	
1,422,200	775,700	646,500	»	
1,272,000	1,250,000	22,000	»	
61,610,000	31,610,000	30,000,000	»	
1,530,800	930,500	600,300	»	
8,000	8,000	»	»	
75,095,500	39,648,700	35,623,800	177,000	
980,000	1,495,000	»	515,000	
76,075,500	41,143,700	35,623,800	692,000	
AUGMENTATION. . fr.		34,931,800		

(482)

4184

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL
ET DU RAVITAILLEMENT

—

TABLEAU IX DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT.

TABLEAU
DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920.

Fonctionnaires et employés.

GRADES.	En juillet 1914.		En décembre 1919.	
	Nombre.	Traitements annuels.	Nombre.	Traitements annuels.
<i>Administration centrale :</i>				
Secrétaire général	1	14,400 »	1	16,000 »
Directeurs généraux	1	13,200 »	1	16,300 »
Id.	2	22,000 »	2	30,000 »
Id.	2	20,000 »	1	13,000 »
Directeur général à titre personnel	1	10,800 »	1	13,920 »
Premier inspecteur général	1	10,500 »	1	15,000 »
Inspecteurs généraux	1	12,100 »	1	16,100 »
Id.	2	20,000 »	1	15,000 »
Id.	1	9,500 »	1	14,460 »
Id.	1	9,000 »	1	12,720 »
Directeurs	2	18,000 »	2	25,440 »
Id.	1	8,500 »	6	72,360 »
Id.	1	8,000 »	1	11,460 »
Id.	2	15,000 »	4	43,200 »
Id.	»	»	2	19,080 »
Directeurs à titre personnel	3	22,500 »	2	21,600 »
Id.	1	7,000 »	»	»
Inspecteurs principaux	1	7,500 »	1	12,720 »
Id.	1	7,000 »	1	11,460 »
Id.	»	»	2	21,600 »
Id.	»	»	2	20,400 »
Chef de division	2	14,000 »	1	9,540 »
Id.	4	26,000 »	5	44,700 »
Id.	2	12,000 »	»	»
Inspecteurs	1	6,500 »	1	9,540 »
Id.	2	12,000 »	5	44,700 »
Id.	1	5,500 »	2	16,680 »
Id.	»	»	5	38,400 »
Id.	»	»	1	7,080 »
Ingénieurs de 1 ^{re} classe	2	11,000 »	»	»
Id.	1	5,000 »	»	»
Ingénieurs principaux de 2 ^e classe	»	»	2	17,880 »

GRADES.	En juillet 1914.		En décembre 1919.	
	Nombre.	Traitements annuels.	Nombre.	Traitements annuels.
Inspectrices	1	4,000 »	1	7,680 »
Id.	1	3,500 »	1	7,080 »
Id.	1	3,000 »	3	19,260 »
Id.	2	5,000 »	1	5,580 »
Id.	1	2,400 »	»	»
Chefs de bureau	1	5,500 »	8	66,720 »
Id.	1	5,000 »	5	38,400 »
Id.	4	18,000 »	11	77,880 »
Chef de bureau à titre personnel	1	6,050 »	2	18,240 »
Id.	1	5,000 »	1	6,420 »
Id.	3	13,500 »	»	»
Inspecteurs-adjoints	1	4,500 »	1	8 340 »
Id.	4	14,400 »	1	6,920 »
Id.	1	3 200 »	1	6,420 »
Id.	»	»	1	5,820 »
Contrôleur	1	5,000 »	1	5,940 »
Contrôleur à l'essai	»	»	1	4,200 »
Rédacteurs de 1 ^{re} classe	10	40,800 »	8	55,360 »
Id.	8	28,800 »	7	41,580 »
Id.	4	12,800 »	»	»
Rédacteur de 1 ^{re} classe à l'essai	»	»	1	6,180 »
Rédacteurs de 2 ^e classe.	5	14,000 »	1	4,920 »
Id.	12	28,800 »	1	4,420 »
Rédacteurs de 2 ^e classe à l'essai	»	»	3	14,760 »
Id.	»	»	1	4,440 »
Commis-chefs	3	11,400 »	1	7,320 »
Id.	3	10,500 »	4	27,840 »
Id.	4	12,800 »	3	19,620 »
Id.	»	»	5	30,900 »
Id.	»	»	7	40,740 »
Id.	»	»	1	5,700 »
Id.	»	»	3	16,380 »
Commis de 1 ^{re} classe	1	3,000 »	6	29,520 »
Id.	7	19,600 »	2	9,360 »
Id.	8	20,800 »	11	48,840 »
Id.	1	2,500 »	»	»
Id.	3	7,200 »	»	»
Commis de 2 ^e classe	9	19,800 »	5	21,000 »
Id.	12	24,000 »	12	47,520 »
Id.	1	1,900 »	1	3,720 »
Id.	6	10,800 »	»	»
Id.	4	6,400 »	»	»
Commis à l'essai.	2	2,800 »	1	3,960 »
Id.	»	»	1	3,720 »
Id.	»	»	1	3,600 »
Id.	»	»	3	10,440 »
Id.	»	»	9	29,160 »
TOTAUX.	167	702,950 »	193	1,387,160 »

PROVINCES.

GRADES.	En juillet 1914.		En décembre 1920.	
	Nombre.	Traitements annuels.	Nombre.	Traitements annuels.
<i>Inspection du travail :</i>				
Inspecteurs principaux	1	9,000 »	1	13,800 »
Id.	3	23,500 »	1	12,720 »
Id.	2	16,000 »	1	12,060 »
Id.	»	»	1	11,460 »
Inspecteurs	1	7,500 »	1	10,800 »
Id.	1	7,000 »	3	25,020 »
Id.	5	6,500 »	5	38,400 »
Id.	1	5,500 »	1	7,080 »
Id.	2	9,000 »	»	»
Inspecteurs-adjoints	7	28,000 »	2	12,840 »
Id.	1	3,600 »	8	48,000 »
Id.	1	3,200 »	1	5,940 »
Id.	2	4,800 »	»	»
Inspecteurs-adjoints à titre provisoire	»	»	6	25,200 »
Ingénieur délégué	»	»	1	5,220 »
Contrôleur principal	»	»	1	6,700 »
Contrôleurs	»	»	2	11,880 »
Id.	»	»	3	16,740 »
Id.	»	»	18	75,600 »
Id.	»	»	1	5,220 »
Délégués	2	7,200 »	»	»
Id.	1	3,200 »	»	»
Id.	3	9,000 »	»	»
Id.	2	5,200 »	»	»
Id.	1	2,400 »	»	»
Id.	1	2,200 »	»	»
Commis	1	2,200 »	1	3,960 »
Id.	1	1,400 »	6	21,600 »
<i>Service médical du travail :</i>				
Inspecteur principal.	»	»	1	12,720 »
Inspecteurs	»	»	1	10,800 »
Id.	»	»	4	33,360 »
Id.	»	»	1	7,680 »
<i>Poids et mesures :</i>				
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	1	8,000 »	1	11,460 »
Id.	2	14,000 »	1	10,200 »
Id.	1	6,500 »	1	9,540 »
Id.	2	12,000 »	2	17,880 »
Vérificateurs de 2 ^e classe	7	38,500 »	4	33,360 »
Id.	1	4,500 »	1	7,080 »
Id.	»	»	1	2,750 »
				disponibilité.
Vérificateurs de 3 ^e classe	2	8,000 »	1	6,420 »
Id.	1	3,500 »	1	5,820 »
Vérificateurs-adjoints	4	12,000 »	4	20,880 »
Id.	2	5,000 »	1	4,560 »
Vérificateurs temporaires	2	3,600 »	2	7,440 »

GRADES.	En juillet 1914.		En décembre 1920.	
	Nombre.	Traitements annuels.	Nombre.	Traitements annuels.
<i>Mines :</i>				
Inspecteurs généraux	2	24,200 »	2	32,200 »
Ingénieurs en chef, directeur de 1 ^{re} classe.	4	44,000 »	3	48,000 »
Id. directeur de 2 ^e classe.	5	50,000 »	3	45,000 »
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe . . .	2	16,000 »	1	13,600 »
Id. id.	3	22,500 »	2	22,920 »
Id. id.	3	21,000 »	7	75,600 »
Ingénieurs principaux de 2 ^e classe . . .	4	26,000 »	2	19,080 »
Id.	6	36,000 »	4	35,760 »
Ingénieurs de 1 ^{re} classe.	6	33,000 »	6	50,040 »
Id.	3	15,000 »	5	38,400 »
Ingénieurs de 2 ^e classe.	6	27,000 »	5	35,400 »
Id.	3	12,000 »	»	»
Ingénieurs de 3 ^e classe	8	28,000 »	»	»
Ingénieurs temporaire de 3 ^e classe . . .	3	9,000 »	6	34,920 »
Commis-dessinateurs	1	3,960 »	2	13,080 »
Id.	4	14,400 »	6	35,640 »
Id.	1	3,400 »	1	5,700 »
Id.	1	3,200 »	3	16,380 »
Id.	4	12,000 »	1	5,220 »
Id.	2	5,600 »	1	4,680 »
Id.	1	2,600 »	1	4,200 »
Id.	1	2,400 »	1	3,960 »
Id.	1	2,000 »	1	3,720 »
Id.	2	3,200 »	1	3,240 »
Id.	1	1,400 »	»	»
<i>Délégués à l'inspection des mines :</i>				
Délégués	40	72,000 »	31	130,200 »
<i>Conseils de Prud'hommes</i>				
Présidents des Conseils de Prud'hommes d'appel.	»	»	4	5,600 »
Id. id.	»	»	3	3,600 »
Greffiers	1	2,500 »	1	2,500 »
Id.	1	2,000 »	1	2,000 »
Id.	3	5,400 »	4	7,200 »
Id.	3	4,800 »	4	6,400 »
Id.	8	11,200 »	6	8,400 »
Id.	13	15,600 »	15	18,000 »
Id.	14	14,000 »	14	14,000 »
Id.	5	4,000 »	4	3,200 »
Id.	1	700 »	1	700 »
Id.	2	1,200 »	1	600 »
Id.	1	500 »	1	500 »
Commis	3	4,200 »	3	4,200 »
Id.	2	2,400 »	3	3,600 »
Id.	5	5,000 »	6	6,000 »
Id.	1	800 »	1	800 »
TOTAUX.	240	838,160 »	265	1,417,910 »

(6)